

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 septembre 2021**

PRESENTS

- ❖ M. ANDRIEUX Michel
- ❖ M. ROY Jean-Marie
- ❖ M. DEFONTAINE David
- ❖ Mme SAIVRES Nicole
- ❖ Mme AUGÉIX Aurélie
- ❖ M. AUFORT David
- ❖ M. LACOURARIE Romain
- ❖ Mme PICARD Marie-Noëlle
- ❖ M. BRUNERIE Pascal
- ❖ Mme CHARLES Valérie
- ❖ MME BOURLEAU Magali
- ❖ M THOUVENIN Nicolas
- ❖ M. VIALLE Laurent

Excusés : Sébastien DOURNOIS – Catherine TEULIERES

Acquisition d'une partie de la parcelle appartenant aux Consorts DIOT

Le conseil valide la proposition d'acquisition de la partie de la parcelle E422 qui avance sur la voie communale, appartenant aux Consorts DIOT, moyennant la **somme de 100 €**.

Acquisition parcelle consorts DUBARRY

Le conseil accepte d'acquérir la parcelle E854 situé au bourg, appartenant aux consorts DUBARRY, moyennant la somme de **1 230 €**

Radar pédagogique au Chazeau

Le conseil valide l'acquisition d'un radar pédagogique, qui sera installé au Chazeau. Des devis complémentaires seront demandés pour un radar mobile

Exonération Taxe foncière sur les propriétés bâties

Le conseil décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions à la construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à **50% de la base imposable en ce qui concerne tous les bâtiments à usage d'habitation**

Nouvelle convention service santé

Le conseil valide la nouvelle convention des services « Santé, Hygiène et sécurité au travail », présentée par le CDG16

Schéma d'assainissement

Le GrandAngoulême a présenté un état des lieux du réseau assainissement sur les 7 communes de l'ex CC de la Vallée de l'Echelle.

Les stations d'épuration de Garat et Dirac sont à remplacer

Des travaux sont à prévoir sur les stations d'épuration de Torsac et Dignac

Pas de problème particulier sur le réseau et la station de BOUEX

Admission en non-valeur

Recettes non recouvrées – (Cantine scolaire – famille ayant quitté la commune) :

La somme de 28,60 € est à inscrire au compte 6542 du BP 2021

Point sur les travaux

Des travaux de point à temps ont été réalisés sur différentes voies communales pour un montant de 8 319 €

Des travaux d'enrobé à froid ont également été réalisés par les agents communaux.

Le problème d'évacuation des eaux pluviales route de Fressanges à la Petite est à l'étude.

Diverses peintures et nettoyages sont prévus à l'école et à la mairie. Le portail de l'ancien presbytère a été repeint.

Enherbement du cimetière : 2^{ème} semence de gazon prévue courant octobre.

Aménagement du parvis de la mairie : 3 devis ont été demandés auprès de COLAS – SCOTPA et EUROVIA (1 devis reçu, les suivants courant octobre)

Du petit matériel (tournevis, pinces, servante de chantier....) a été acheté pour un montant de 700 €. Le taille haie a été remplacé (550 €).

L'acquisition d'un broyeur d'accotement pourrait être envisagée en 2022 (devis en cours)

Questions diverses

- Périmètres délimités des abords des monuments historiques

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, promulguée le 08 juillet 2016, a modifié la définition et la gestion des abords des monuments historiques.

Actuellement, un périmètre de protection de 500 m aux abords des bâtiments classés est systématiquement mis en place.

La loi prévoit aujourd'hui la possibilité d'élaborer des périmètres délimités à la parcelle près.

Le conseil émet un accord de principe pour la mise en place de ces nouveaux périmètres, la procédure de mise en place sera conduite par le GrandAngoulême

- **Contrat de Relance Transition Ecologique - CRTE**

M. le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention DETR/PSIL dans le cadre du CRTE.

Projet : Installation d'une pompe à chaleur dans la salle des fêtes et à la mairie.

Coût estimé du projet : 42 450 € HT

Proposition validée par l'assemblée

- **Désignation d'un délégué au Conseil de Développement**

Le conseil de développement est une instance de démocratie participative indépendante et neutre obligatoire dans tous les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants

Les 38 communes du GRANDANGOULEME doivent désigner un représentant qui ne soit pas un élu.

La commune de BOUEX doit rechercher un représentant pour cette instance.

- **Rendez-vous de printemps**

En raison de la crise sanitaire, le repas des aînés n'a pu être programmé pour cette année. Comme l'an passé, il est proposé aux élus d'offrir un cadeau aux aînés. La commission animation se réunira courant octobre afin de rechercher les différentes possibilités

- **Cession matériel**

Suite à l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse, une nouvelle remorque a dû être achetée afin de transporter ce matériel, l'ancienne remorque n'étant plus utilisée, elle sera mise en vente.

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 20H30